

portant validation de l'avenant 2 au marché avec la société Team Réseaux pour la location, la pose, la maintenance et la dépose des illuminations de fin d'année

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°56-2021 portant validation du contrat avec la société Team Réseaux pour la location, la pose, la maintenance et la dépose des illuminations de fin d'année ;
Vu la proposition d'avenant ;

Considérant le programme d'illumination 2023,
Considérant de ce fait une modification des lignes du bordereau de prix initial,
Considérant qu'il convient de valider l'avenant,

DÉCIDE :

De valider l'avenant 2 au marché avec la société Team Réseaux pour la location, la pose, la maintenance et la dépose des illuminations de fin d'année d'une plus-value de 1 665 € HT par rapport à l'initial.

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

